

■ **Ertec SA**, succursale à S a t i g n y, étude, élaboration, mise en application, contrôle et analyse de techniques ayant un rapport avec des travaux de génie civil, etc., entreprise ayant son siège à Lausanne (FOSC du 01.03.2001, p. 1555). La procuration de Bouy Jean-Paul et Hermès Jean-Marie est radiée. Beauverd Jean est maintenant domicilié à Saint-Sulpice (VD). Bornet Pierre signe désormais par procuration collective à deux sauf avec un autre fondé de procuration, sans autre restriction. Fellay Paul, de Bagnes, à Fully, et Maranzana Marc, de France, à St-Gingolph, F, signent par procuration collective à deux, sauf avec un autre fondé de procuration. Procuration collective à deux, sauf avec un autre fondé de procuration, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Sarda Christophe, de France, à Renens (VD).

Journal no 9485 du 13.09.2002
(00648366 / CH-660.0.316.997-1)